

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

JEUDI 16 JUILLET 2015

18 H 15

LE CHEYLARD



# SOMMAIRE

1. Tourisme :
    - A. Demande de subvention Géosite de Brion
    - B. Demande de subvention Géosite des Coulées de St Clément
  
  2. Eau / Assainissement / Voirie :
    - A. Marché de travaux de maillage du réseau d'AEP sur St Genest Lachamp
    - B. Marché de travaux d'assainissement suite aux dégâts des crues
  
  3. Maison du bijou : Avenants au marché de travaux
- 

**Date de la convocation : 9 juillet 2015**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Philippe DESESTRES, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absent excusé : M. Raymond FAYARD

**Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine Faure

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la population
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du Pôle Économie
- Christian FEROUSSIER, Directeur des Pôles Culture et Tourisme
- Nadège CHARRIER, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter l'ordre du jour de ce Bureau.

## 1. Tourisme :

### A. **Projet de valorisation du géosite de Brion** **Demande de subvention Région Rhône-Alpes**

Il convient de reprendre la délibération prise le 9 juin en indiquant que la subvention est demandée auprès de la Région Rhône-Alpes et non du PNR.

Aussi le texte de la délibération n'est pas modifié sauf dans cet élément.

Le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche a obtenu en septembre 2014 le label international Geopark.

Dans le cadre de cette labellisation, la Communauté de communes Val'Eyrieux a validé en novembre 2014 une démarche de valorisation (interprétation, sentier thématique, brochure, animation...) des géosites identifiés sur son territoire.

Le projet de valorisation du géosite du Rocher de Brion (Jaunac) consiste à développer des supports d'interprétation, à travers leur mise à jour ou leur création dans le cadre du label geopark afin de proposer au public une approche géologique et patrimoniale (archéologique) du site.

Le montant total des dépenses subventionnables est de 8 300,00 € ttc.

L'aide sollicitée auprès de la Région Rhône-Alpes représente 50% des dépenses.

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes TTC</b>	
Conception	8 300,00 €	Autofinancement (50%)	4 150,00 €
Impression Mobilier d'interprétation		Coup de pouce PNR Monts d'Ardèche / Région Rhône Alpes (50%)	4 150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 300,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 300,00 €</b>

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, annule et remplace la délibération prise le 9 juin 2015 et autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 50% du montant des dépenses.**

### B. **Projet de valorisation du géosite des coulées de Saint Clément** **Demande de subvention Région Rhône-Alpes**

Cette délibération est identique à la précédente avec le changement de financeur sollicité.

Le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche a obtenu en septembre 2014 le label international Geopark.

Dans le cadre de cette labellisation, la Communauté de communes Val'Eyrieux a validé en novembre 2014 une démarche de valorisation (interprétation, sentier thématique, brochure, animation...) des géosites identifiés sur son territoire.

Le projet de valorisation du géosite des coulées de Saint Clément consiste à développer des supports d'interprétation sur le sentier thématique labellisé « volcan en libertés » et un livret découverte pour permettre la compréhension du géosite à un large public.

Le montant total des dépenses subventionnables est de 8 340,00 € ttc.

L'aide sollicitée auprès du PNR des Monts d'Ardèche représente 50% des dépenses.

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes TTC</b>	
Conception Impression Mobilier d'interprétation	8 340,00 €	Autofinancement (50%)	4 170,00 €
		Coup de pouce PNR Monts d'Ardèche / Région Rhône Alpes (50%)	4 170,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 340,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 340,00 €</b>

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, annule et remplace la délibération prise le 9 juin et autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 50% du montant des dépenses.**

## **2. Eau / Assainissement / Voirie :**

### **A. Marché de travaux de maillage du réseau d'AEP sur St Genest Lachamp**

Cette délibération est ajournée, la commission d'attribution de ce marché ne s'étant pas réunie.

### **B. Marché de travaux d'assainissement suite aux dégâts des crues**

M. le Président rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2015 les travaux pour remettre en état les réseaux d'assainissement qui ont souffert suite aux crues de l'automne 2014.

Après consultation selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, la commission d'ouverture des plis a décidé d'attribuer ce marché au Groupement FAURIE SAS / HILAIRE pour un montant de 244 768 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui a été retenu.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à signer le marché de travaux d'assainissement suite aux dégâts de crues avec le groupement Faurie SAS / Hilaire ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### **3. Maison du Bijou / avenants au marché de travaux :**

Avant présentation des avenants soumis à délibération, un tableau récapitulatif des lots de ce marché est détaillé.

#### **A. AVENANT N° 1 - LOT N° 5**

Monsieur le Président rappelle le marché de travaux concernant l'aménagement de la maison du bijou dans l'ancien couvent du Cheylard.

Le lot n° 5, doublage-cloison-peinture, attribué à l'entreprise SOCEBAT, doit faire l'objet d'un avenant pour des travaux qui concernent des plus-values

- pour mise en place et isolation d'un plafond décoratif
- pour mise en place d'un plafond à l'OT
- pour divers travaux supplémentaires de peinture dans les espaces

Ces travaux correspondent à une plus-value de 14 104,60 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 88 697,49 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE l'avenant n° 1 pour le lot n° 5 du marché de travaux de la Maison du Bijou, attribué à l'entreprise SOCEBAT.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

#### **B. AVENANT N° 1 - LOT N° 2**

Monsieur le Président rappelle le marché de travaux concernant l'aménagement de la Maison du Bijou dans l'ancien couvent du Cheylard.

Le lot n° 2, menuiserie extérieure-aluminium, attribué à l'entreprise SALLES, doit faire l'objet d'un avenant pour des travaux qui concernent des plus-values

- Pour modification et ajout sur des menuiseries

Ces travaux correspondent à une plus-value de 2 336 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 24 331 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 du marché de travaux de la Maison du Bijou, attribué à l'entreprise SALLES.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### C. AVENANT N° 2 - LOT N° 7

Monsieur le Président rappelle le marché de travaux concernant l'aménagement de la Maison du Bijou dans l'ancien couvent du Cheylard.

Le lot n° 7, électricité – Courants faibles, attribué à l'entreprise CEGELEC, doit faire l'objet d'un avenant pour des travaux qui concernent des plus-values

- Pour modifications d'alimentations
- Pour prises supplémentaires (non prévues à la consultation)

Ces travaux correspondent à une plus-value de 3 347,65 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 144 961,07 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 pour le lot n° 7 du marché de travaux de la Maison du Bijou, attribué à l'entreprise CEGELEC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fin de la séance à 19h00

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard

